

Groupe des élus majoritaires

"Ne laisser personne au bord du chemin" est une des priorités de notre mandat municipal.

Elle est le fondement même de la politique sociale menée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Cet axe de notre politique en faveur de l'aide aux personnes en difficulté se décline au travers de plusieurs actions que nous menons au quotidien avec nos collaborateurs et les élus de l'équipe municipale.

L'une de ses actions est de favoriser le relogement d'urgence de familles en grande difficulté :

> c'est à dire favoriser l'éloignement et la mise en sécurité de membres d'une famille pour lutter contre les violences intrafamiliales et les violences à l'égard des femmes et enfants notamment.

La création d'une telle structure nous est apparue nécessaire au regard, notamment, des violences intrafamiliales qui sont en hausse. Nous constatons ce problème également à Quint-Fonsegrives et cela dans le cadre d'un dispositif mis en oeuvre collégialement avec Toulouse métropole,

> et répondre dans l'urgence au besoin de relogement de familles en situation précaire du fait d'un sinistre grave ne leur permettant pas momentanément de rester dans leur logement.

C'est dans ce cadre que nous avons travaillé pour que la ville dispose d'un logement aménagé.

Répondre à ces situations humainement difficiles qui permettent aux familles concernées de rester sur la commune dans un environnement familial est essentiel pour conserver un lien social.

Jusqu'à ce jour, la réponse à ce type de difficultés familiales était le relogement temporaire en nuitées d'hôtel sur Toulouse ou sur les communes voisines, ce qui répondait certes à un souci de sécurité mais ne permettait pas un accompagnement efficace et une proximité dont doivent bénéficier ces familles en difficulté dont les relations sociales se sont construites sur la commune et qu'il convient de préserver. Il nous fallait donc trouver une solution de proximité plus efficace et humainement plus acceptable.

Nous avons donc contractualisé avec un bailleur social pour disposer d'un logement locatif dès le mois de mai.

Cet appartement, meublé par la collectivité, sera mis à disposition de familles pour une période transitoire dans un cadre bien défini répondant ainsi à une situation d'urgence. L'occupant fera l'objet d'un accompagnement social par le CCAS afin de sortir le plus rapidement de sa situation de précarité et de fragilité sociale.

Cette solution d'hébergement, comme un sas de sécurité temporaire, permettra en effet à ces familles d'être accompagnées et orientées vers les bons interlocuteurs pour mieux rebondir après un coup dur.

Ariane Scheddel

1^{ère} Maire-adjointe

en charge des affaires sociales et de la petite enfance pour le groupe des élus majoritaires

Groupe des élus minoritaires

Budget 2022, hausse du taux foncier et perspectives

Le budget communal 2022 s'est construit dans une logique prospective (2022 -2023) avec une double exigence, soutenabilité des finances locales dans le temps et soutenabilité fiscale pour nos contribuables.

Compte tenu des éléments suivants : baisse des recettes en raison de l'annulation du PLUi-H impactant le projet Gamasse, taux fiscal figé depuis 2004, forte tension inflationniste sur les dépenses, progression de la masse salariale par la revalorisation des catégories C et le dégel de l'indice, baisse continue des dotations Etat et Métropole, il est apparu inéluctable à la majorité et à nous même d'accroître le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Lors de la première réunion des finances, la majorité nous a fait part de son souhait d'augmenter de l'ordre de 15% le taux de la seule taxe foncière. A cette hausse du taux venant s'ajouter l'augmentation de 3,4% décidée par l'État.

Nous étions, plutôt favorables à étaler la hausse de la fiscalité sur 3 ans et seulement à partir de 2023. Toutefois les projections financières présentées (2022-2023) montraient qu'une telle hypothèse était risquée au regard de l'équilibre financier de la commune.

Nous avons donc accepté de suivre l'augmentation dès 2022 mais de limiter la pression fiscale sur nos contribuables à moins de 10% en global (près de 6 % pour Quint-F. et 3,4 % pour l'État) assortie d'une clause de rendez-vous pour 2023. Celle-ci nous permettra de rediscuter de l'année budgétaire et fiscale 2023 sachant que nous disposons désormais de la plupart des éléments financiers en terme de trajectoire, pour considérer que seule la progression fiscale de 2022 devrait suffire et qu'il ne devrait pas être utile à nouveau d'augmenter en 2023 le taux de la taxe foncière de 5% comme l'envisagerait la majorité.

Cette augmentation, nécessité par les grands équilibres financiers de la commune, prend aussi en compte la volonté des élus d'engager :

Une révision des dépenses de fonctionnement afin de les contenir/baisser compte tenu de la forte inflation. Le budget de fonctionnement de la commune s'élève à 5,8 M€ dont 2,9 M€ de frais de personnel.

Un plan d'investissement 2022 ambitieux (1,5 M€) financé en partie par des subventions (445 K€), un recours à l'emprunt modéré (200 K€) et une part significative d'autofinancement annuel (330 K€) auquel il convient de rajouter les excédents antérieurs/restes à réaliser d'un volume de près de 450 K€.

Maryse Marsal, Jean Aussaguel, Simone Barbaste, Olivier Laborde, Marie B. Vignoles

pour le groupe des élus minoritaires